Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com

Pendant la crise, les affaires continuent

Date: 28 mars 2020

Je viens de voir que Jean-François Fortin (n° 10 sur la liste LREM aux élections municipales de Rennes conduite par Carole Gandon) a commencé dès hier soir à faire la promotion de « Roazhon Market », un projet d'annuaire des commerces de proximité de Rennes et sa métropole, qui se présente comme « un collectif de citoyens de la région rennaise » ... « car, en cette période de confinement, solidarité et plaisir doivent pouvoir se conjuguer ».

Je n'ai absolument pas compris comment - en bon français - un projet pouvait être un « collectif », mais un « collectif » est (et n'est jamais que) un « collectif », et dans le cas d'espèce je ne connais pas d'autres membres de ce « collectif de citoyens » que :

- 1. Laureline Du Plessis d'Argentré, qui enseigne le français au collège des Chalais dans le quartier de Cleunay... sachant qu'il paraît que j'aurais dû écrire : "professeure de littérature" (n° 7 sur la liste de Carole Gandon)
- 2. un certain Mathieu Prodhomme (n° 34 sur la liste de Carole Gandon)

Mathieu Prodhomme, que « La République en Marche » présente comme « entrepreneur et commerçant », lui qui est réputé être courtier en assurances quand il ne vend pas des fleurs le samedi matin au marché des lices, indique qu'il a « souhaité créer ce site pour accompagner les commerçants, les producteurs, pour les soutenir et de les faire connaître auprès des métropolitains » (sic)

Ne craignant pas le mélange des genres, il a acquis pour cela le domaine roazhonmarket.fr avanthier 26 mars 2020 pour le compte de la société Bret'ASSUR, qui est sa (très modeste) « affaire personnelle » de courtier en assurances.

Concrètement, le service « Roazhon Market » - qui se limite à publier une carte créée avec Google My Maps - a été mis en œuvre par un très jeune développeur : **Boris le Méec, qui est encore aujourd'hui très fier de son dernier selfie avec Emmanuel Macron** (voir la vignette ci-dessous, et me demander si vous souhaitez l'original !...) :

1/2

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com



(cliquer sur l'image si vous souhaitez l'agrandir)

Je crains que Boris le Méec ait dû avaler son chapeau quand - à la demande du pseudo « collectif » - il a fallu répertorier sur le site les marchés ouverts par dérogation... alors qu'il venait de se réjouir publiquement de leur interdiction :



Je ne vous apprends rien : la vie n'est pas facile.

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com

Un projet mal ficelé

Date: 2 avril 2020

Ce 2 avril, le Télégramme publie un article intitulé :

« A Rennes, un site met en relation les petits commerces et les clients en période de confinement »

Ça peut paraître mesquin de le dire, mais ce n'est pas cette semaine... c'est la semaine dernière que le site roazhonmarket a été ouvert, et la remarque n'est pas tout-à-fait neutre puisque la semaine dernière le soi-disant ***collectif*** qui était mis en avant n'était constitué au mieux que de 2 personnes, et non de 4... ce que confirme d'ailleurs le « créateur » du projet en déclarant cette semaine : « Nous avons eu l'idée avec une collègue la semaine dernière ».

En réalité, Mathieu Prodhomme (n° 34 sur la liste de Carole Gandon) se garde bien de dire qu'il s'agit d'une idée personnelle pour laquelle il a acquis le 26 mars, veille de mise en ligne du service, le domaine roazhonmarket.fr au nom de sa société de courtage en assurances Bret'Assur.

Je crois l'avoir démontré sur mon blog : il suffit de creuser un peu pour s'apercevoir que son initiative a été d'emblée accompagnée par des colistiers de la tête de liste LREM « *Révéler Rennes* » aux élections municipales (Laureline du Plessis d'Argentré : n° 7 ou Jean-François Fortin : n° 10).

Ceci explique certainement l'empressement d'Olivier Dulucq (n° 6, souvent présenté à tort ou à raison comme un ou le porte-parole) - dont on connait les fonctions auprès de Richard Ferrand, mais aussi les gaffes auprès de Carole Gandon - à commenter la contribution que j'ai publiée ce 28 mars.

Je ne doute pas qu'il y ait également un lien avec le fait que **Carole Gandon en personne** (avec laquelle je n'ai jamais eu aucun lien d'aucune sorte) se soit empressée de vouloir me joindre sur cette question par téléphone le week-end dernier.

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com



Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, aux côtés de la candidate Carole Gandon et de ses colistiers, Hind Saoud et Mathieu Prodhomme.© OF

Le "créateur", Mathieu Prodhomme (ci-dessus à gauche en bonne compagnie), se réjouit ce jour de 2 partenariats : celui de la Jeune chambre économique (une appellation un peu trompeuse pour une association qui n'a rien à voir avec les corps constitués) et celui du Carré Rennais (dont je n'ai pas de raison de douter, mais dont pour le moment je n'ai pas trouvé confirmation).

Je sais que Charles Compagnon a pris soin de démissionner de ses fonctions de Président du Carré rennais pour se lancer dans la campagne des municipales.

Il vient de me confirmer par courriel qu'il n'était « plus au fait de la politique du Carré Rennais et de ses initiatives. La Présidente Laurence Taillandiers a refait son bureau et mène la politique qu'elle entend. Je ne peux malheureusement vous donner des précisions sur ce dossier ».

Je lui ai répondu que je l'avais bien noté, mais que « ceci ne brise certainement - et heureusement - pas les liens informels » .

Ce qui est marrant, c'est de voir que son message émane d'une adresse intitulée Charles Compagnon, mais qu'en cliquant dessus on voit qu'il s'agit concrètement de : contact@lecarrerennes.fr-

Sans vouloir être complotiste - ne peut-on imaginer un signe de rapprochement entre la liste

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com

« Révéler Rennes » et la liste « Libre pour Rennes » en vue des prochaines échéances électorales ?...

Sur un plan beaucoup plus terre-à-terre, les promoteurs de roazhonmarket prétendent répondre à cette question :

Comment éviter de dépendre des supermarchés pour se ravitailler et soutenir les commerçants de proximité très impactés par la crise sanitaire?

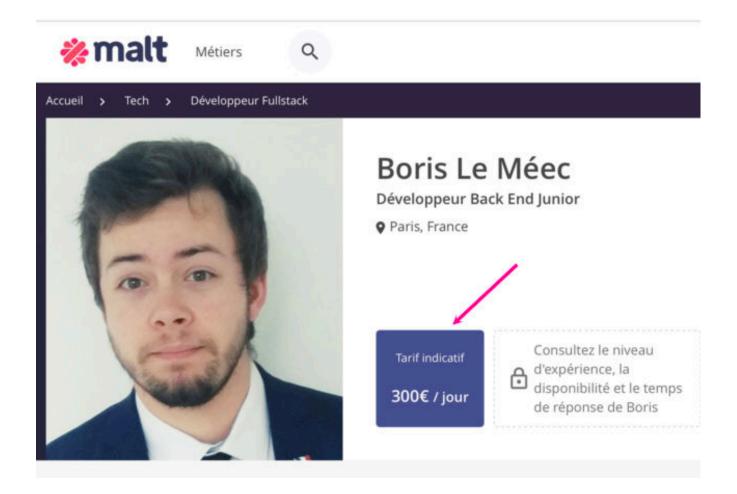
Très bien, mais cela ne les empêche pas de référencer l'hypermarché Cora de Pacé parmi les tous premiers « commerces de proximité » et cela ne les empêche pas non plus de référencer dans cet « annuaire des commerces de proximité de Rennes et sa métropole » un producteur de miel de Gahard qui n'est pas une commune de Rennes Métropole.

La grande caractéristique de cette initiative, c'est l'amateurisme... qui, sur un plan très technique, est également très criant dans les « *Mentions légales* » et la « *Politique de confidentialité* » affichées sur le site, à l'initiative du "développeur" (c'est un bien grand mot) : Boris Le Méec, qui n'hésite pas à afficher une feuille paie de 2.600 euros bruts avant d'avoir fini ses études en expliquant que ce qui compte, ce n'est pas l'utilité sociale du travail mais ce que l'on fait gagner à son patron.



D'ailleurs, Boris Le Méec (ci-dessus à gauche, en compagnie d'une personne que vous aurez reconnue à droite) n'est pas bien certain qu'il faille mieux payer les caissières, en tous temps et en particulier en ce moment, parce que "les marges sont probablement fines".

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com



Et c'est le même Boris Le Méec qui s'est réjoui sans retenue de la fermeture de tous les marchés ouverts.

Ce qui est sûr, c'est que beaucoup d'initiatives qui sont plus ou moins de cette nature (mais souvent un peu plus réfléchies) fleurissent sur la toile en ce moment, en utilisant très exactement le même outil : « Google Maps/Google Earth ».

Il suffit de se rendre par exemple sur le site de <u>Brest métropole</u> et de bien d'autres collectivités pour le constater.

Correctif en date du 3 avril : suite à un échange de courriels avec Charles Compagnon auquel je renouvelle mes excuses (voir en commentaires), j'annule le passage ci-dessus biffé.

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com

Du bricolage à courte vue

Date: 9 avril 2020

Mis en ligne il y a une quinzaine de jours, le site « Roazhon Market a comme ambition de faire connaitre les offres et services des commerces de Rennes Métropole, pendant le confinement » : voilà qui est dit.

Pour commencer, je ne peux qu'être satisfait que - suite à mon interpellation - le créateur du projet ait modifié le titulaire du nom de domaine roazhonmarket.fr hébergé par OVH, qui n'est plus sa société Bret'Assur mais désormais Mathieu Prodhomme à titre personnel : c'est tellement plus normal pour un projet réputé citoyen.

Par contre, je ne peux que regretter l'accumulation de preuves de la légèreté des promoteurs dans la mise en œuvre de cet « *annuaire des commerces de proximité de Rennes et sa métropole* », et je prends pour cela quelques exemples assez basiques.

J'ai déjà fait observer qu'il fallait beaucoup de tolérance pour considérer le Cora de Pacé comme un commerce de proximité. J'ai également fait observer que Gahard n'était pas une commune de Rennes Métropole... et la même observation vaut aujourd'hui pour les communes d'Irodouër, de Melesse, de Vignoc, de Chateaugiron, de Domloup, de Noyal-sur-Vilaine... Roazhon Market est de moins en moins regardant sur la définition de la métropole qui est pourtant très claire. Je me demande par ailleurs à quoi rime le référencement d'un bureau de tabac (et d'un seul) à Rennes quand les pages jaunes en identifient 35, en même temps qu'il n'en est référencé aucun dans les 42 autres communes de la métropole. Je regrette aussi que l'annuaire ne soit pas actualisé, quand je remarque par exemple qu'y figure encore le bar à fromages Chez Fanch qui s'est efforcé de maintenir le plus longtemps possible une partie de son activité, mais qui a dû jeter l'éponge le 3 avril. J'ajoute que, si vous parvenez à consulter sur le site la liste des marchés autorisés - qui n'est pas particulièrement mise en valeur - vous observerez qu'elle est très loin d'être conforme à la cartographie adjacente, qui est elle-même sérieusement erronée puisque sur les 22 marchés autorisés sur le territoire de la métropole, il en manque 6 (celui de Villejean à Rennes, mais aussi ceux de Bédée, Saint Jacques de la Lande, Pont-Péan, Saint Sulpice la Forêt, et Le Verger). Par ailleurs, je ne suis pas certain du maintien du marché de Jeanne d'Arc qui figure sur la cartographie alors qu'il ne figure pas dans la liste des marchés arrêtée par la Préfecture. Et je pourrais continuer à aligner beaucoup d'autres exemples si je ne craignais d'être trop long...

D'autre part, il le faudrait peut-être mais, je ne veux pas m'appesantir aujourd'hui sur des questions plus techniques. J'encourage simplement à jeter un œil sur le <u>formulaire</u> <u>d'enregistrement</u> des commerces pour constater que Roazhon Market s'accommode de la notion de « drive » comme il s'accommode des contours de Rennes Métropole, en toute ignorance d'une

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com

importante réglementation dans le domaine du droit de l'urbanisme ainsi que du droit de la consommation.

Je veux juste constater à ce stade le bien piètre service offert par Roazhon Market, qui a été lancé en même temps qu'une extraordinaire floppée d'autres annuaires de circonstance, mais - au contraire d'un certain nombre d'autres - sans réflexion sérieuse sur les objectifs ni d'évidence sur les outils.

Pour faire court : je ne crois pas à un modèle qui ne remet rien en cause dans le contexte d'aujourd'hui, qui est porté par des personnes sans légitimité, sans compétences, sans expérience, sans véritables partenaires et qui n'a rien de collaboratif.

Ce qui me frappe, c'est qu'il a été initié par un soi-disant collectif de 2 personnes au moment du lancement (Mathieu Prodhomme : n° 34 sur la liste LREM de Carole Gandon aux élections municipales et Laureline du Plessis d'Argentré : n° 7), aveuglément approuvés ou/et relayés sur les réseaux sociaux par de nombreux colistiers comme par exemple : Jean-François Fortin : n° 10, Olivier Dulucq : n° 6, Henri-Noël Ruiz : n° 18 , Jean-Émile Gombert : n° 2 , Brigitte Compain : n° 19, Cecile Fallourd : n° 51, Clotilde Audroing-Philippe : n° 11, Antoine Cressard : n° 4, ou encore Hind Saoud : n° 5 (liste non exhaustive).

Ce soutien quasi tribal à l'incompétence des personnes et à la médiocrité de leurs démarches m'interpelle réellement.

Pour mémoire, mes contributions antérieures à ce sujet :

- Un projet mal ficelé
- Pendant la crise, les affaires continuent

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com

Allez, encore un petit effort !...

Date: 10 avril 2020

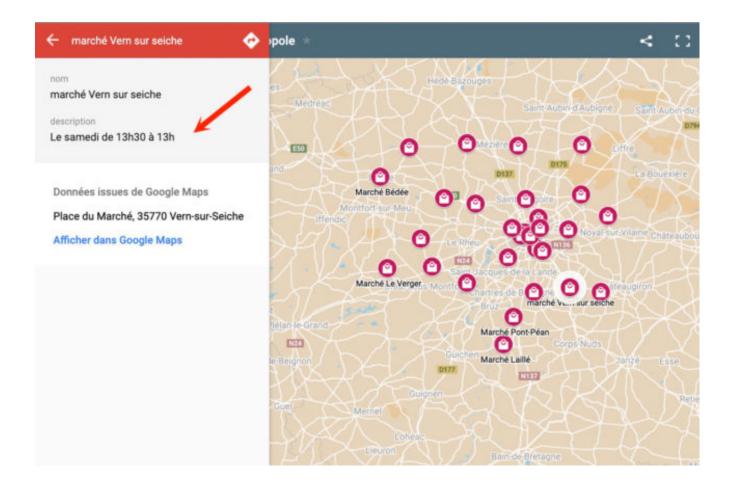
Je faisais part hier soir d'un certain nombre d'erreurs que je constatais sur les données de la plate-forme Roazhon Market, qui « a comme ambition de faire connaitre les offres et services des commerces de Rennes Métropole, pendant le confinement ».

Je reconnais que Roazhon Market a immédiatement intégré mes observations dans sa cartographie des marchés autorisés.

Mais il reste à mes yeux hautement regrettable que - dans la moitié environ des cas - les horaires de ces marchés soient erronés, et en particulier qu'ils le soient presque tous en ce qui concerne la ville de Rennes.

PS: je profite de cette contribution pour rappeler une nouvelle fois que Melesse n'est pas une commune de Rennes Métropole et, au passage, pour souhaiter bonne chance à ceux qui fréquentent le marché de Vern-sur-Seiche. ;-) ;-) ;-)

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com



Pour mémoire, mes contributions antérieures à ce sujet :

- Pendant la crise, les affaires continuent
- Un projet mal ficelé
- Du bricolage à courte vue

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com

Un projet qui fait flop

Date: 17 avril 2020

La base de données de Roazhon Market, qui se présente comme un « annuaire des commerces de proximité de Rennes et sa métropole », complété d'une cartographie et d'une liste des marchés autorisés pendant la période de confinement, ne cesse de me fasciner depuis sa mise en ligne.

Le sulfureux Boris Le Méec, qui l'a « développée », m'a indiqué qu'ils sont « **plusieurs à la gérer** »... d'où je déduis que chacun n'a pas dû beaucoup fatiguer depuis une semaine. ;-)

Certes, d'après Roazhon Market, le marché de Vern-sur-Seiche ne se tient plus le samedi matin de 13h30 à 13h00 (ouf), mais de 8h30 à 13h00 (on commence à respirer).

Mais : pas de chance... ce nouvel horaire est encore erroné, comme d'ailleurs sont toujours erronés les horaires de la plupart des marchés de la ville de Rennes.

On voit bien qu'au bout de 3 semaines, Roazhon Market n'a pas encore compris qu'en période de confinement ce sont les arrêtés successifs de la Préfecture des 25 mars, puis 6 et 14 avril 2020 qui s'imposent à tous.

Par ailleurs, chez Roazhon Market, on n'est pas très regardants.

Pour enrichir la base, on fait comme si Gahard, Irodouër, Melesse, Vignoc, Chateaugiron, Domloup, Noyal-sur-Vilaine... faisaient partie de Rennes Métropole. On fait aussi comme si le magasin Cora de Pacé ou encore le magasin Leroy-Merlin de Betton étaient des commerces de proximité.

Mais il est vrai que Roazhon Market ne peut pas faire le difficile...

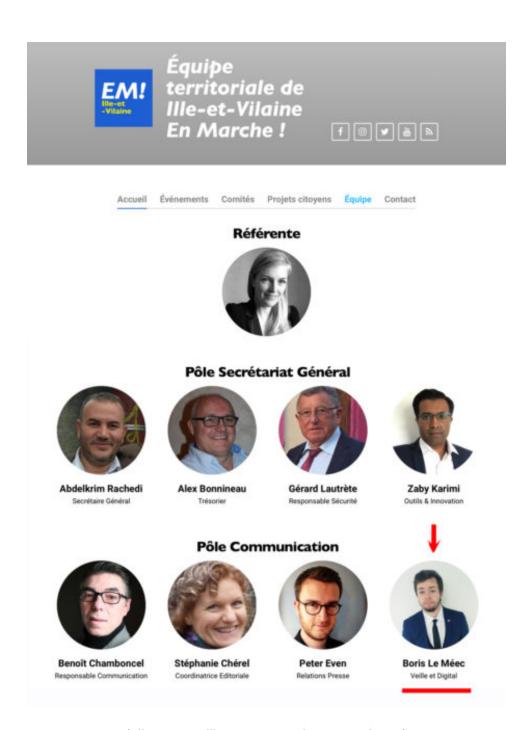
Un exemple : parmi les 195 adhérents au Carré Rennais, seuls 5 ou 6 commerces ont souhaité figurer dans la base, et encore n'est-ce pas au titre d'un soi-disant « partenariat » qui n'est concrètement qu'un abus de langage.

Quant au soi-disant « partenariat » avec l'Union du commerce du Pays de Rennes qui est manifestement tout aussi inconsistant, il n'a encore produit aucun effet à ce jour.

Je ne vous rappelle pas qui sont les soutiens historiques de cette drôle de plate-forme, mais je ne résiste pas à l'idée de faire observer que le 27 mai 2019 Boris Le Méec apparait au sein du Pôle Communication de l'organigramme de l'équipe territoriale de La République en Marche d'Ille-et-Vilaine au poste prestigieux de Responsable « Veille et Digital ». Sans rire... ;-)

1/3

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com



(cliquer sur l'image pour s'en convaincre)

Pour mémoire, mes contributions antérieures à ce sujet :

- Pendant la crise, les affaires continuent
- Un projet mal ficelé

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale http://etreounepasetrebretillien.com

- Du bricolage à courte vue
- Allez, encore un petit effort !...